

Proposition article pour journal communal et site internet
Sujet : Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter ou diminuer les risques de cambriolages et vols dans vos propriétés, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation.
Veuillez trouvez ici les bons réflexes à développer.

AU QUOTIDIEN :

Protégez les accès de votre domicile :

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme et de caméra). Vous pouvez pour cela demander conseil à un professionnel.

Les portes fenêtres coulissantes sont des points d'entrée faibles des maisons. En effet, leur système de verrouillage simples sont rarement efficaces contre les effractions. Lors de vos courtes absences ou prolongées, fermez les volets ou stores de ces fenêtres coulissantes. Vous pouvez également installer un tasseau de bois dans le rail inférieur créant ainsi une butée si la porte était forcée puis coulissée.

Soyez prévoyant :

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez les numéros de série et la référence des matériels et biens de valeur. De même, conservez les factures.

Ne conservez pas ou n'entreposez pas vos objets de valeurs que vous n'utilisez que rarement dans des endroits communs habituellement usités. Les malfaiteurs recherches d'abord dans les chambres et salle de bain pour les bijoux et valeurs numéraires.

En cas de courte absence alors qu'il fait nuit, n'hésitez pas à laisser fonctionner une lumière laissant penser que quelqu'un est dans l'habitation.

Soyez vigilant :

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieur d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez **jamais** une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez à la brigade de Gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare ou bien tous les véhicules ou personnes suspectes à proximité de votre domicile. Pensez à noter la description physiques et points particuliers des personnes et les immatriculations des véhicules utilisés.

Ne commettez pas d'imprudence :

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clefs.

Ne laissez pas de clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans votre jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens de rentrer chez vous.

Protégez efficacement vos outils, matériels de bricolage ou de jardinage.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...) de votre absence afin qu'ils aient une attention particulière à votre domicile durant votre absence.

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio....

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances sur les réseaux. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances :

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, ils pourront surveiller votre domicile.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements,...)

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre susceptible d'avoir été manipulés par les auteurs.
- interdisez l'accès des lieux pour éviter de polluer la scène.

Déposez plainte auprès de la gendarmerie, vous pouvez, pour gagner du temps, déposez une pré-plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur dans les plus brefs délais.

Lieutenant **CHARI**, Alban
Commandant la brigade de Gendarmerie
à Paimpol